

15.11.2013 - 08:55 Uhr

## La destruction de la physiothérapie - un objectif caché? (ANNEXE)

Sursee (ots) -

santésuisse et sa filiale tarifsuisse se refusent depuis 15 ans à toute vraie disposition à la négociation. Malgré un diplôme dispensé par les Hautes Ecoles Spécialisées et des prix en constante augmentation, un physiothérapeute expérimenté ne gagne pas plus qu'en 1998. Les caisses-maladie utilisent des moyens déloyaux et hautement discutables. Ce blocus épuise les physiothérapeutes.

Les longs pourparlers entre physioswiss et santésuisse n'ont mené à rien à cause de la position destructive des caisses-maladie. physioswiss a fini par résilier la Convention tarifaire en 2011 et a introduit un processus légal de fixation du tarif dans les 26 cantons. A ce jour, 13 cantons ont augmenté la valeur du point, décision aussitôt contestée par santésuisse devant le Tribunal administratif fédéral, désavouant ainsi les Autorités cantonales.

Le jeu de santésuisse est paradoxal et incompréhensible. Cet été, physioswiss et santésuisse ont mené des tractations en vue d'une augmentation de la valeur du point. Les caisses-maladie ont proposé une augmentation de 5 centimes. Mais, en même temps, cette offre cachait des frais qui réduisaient cette augmentation à néant. D'une main, santésuisse propose une augmentation et, de l'autre, elle s'oppose à des augmentations identiques décidées par les cantons dans le cadre du processus de détermination de la valeur du point.

L'exemple du canton de Bâle-Ville illustre clairement cette attitude paradoxale:

- Le gouvernement cantonal de Bâle-Ville a augmenté la valeur du point de 5 centimes en 2012. santésuisse a recouru contre cette décision devant le Tribunal administratif fédéral tout en exigeant une valeur du point inférieure de 4% à la valeur en vigueur. Alors que ce processus est pendant devant la justice, santésuisse s'accorde après nos discussions préliminaires avec une petite association sur une augmentation de 5 centimes dans tous les cantons!

L'exemple d'action contradictoire de santésuisse à Genève:

- Le gouvernement du canton de Genève a décidé une augmentation graduelle de la valeur du point de 4 centimes à partir de 2013. Les caisses-maladie, représentées par santésuisse, refusent le paiement de cette augmentation, ne tiennent pas compte de la décision du Conseil d'Etat et dilapident des primes en procédures judiciaires inutiles plutôt que de les investir pour le bien de leurs assurés.

santésuisse contourne la loi sur l'assurance-maladie sans scrupule en contestant à grands frais dans tous les cantons les décisions d'augmenter la valeur du point qui auraient dû être appliquées depuis longtemps. Procédures inutiles, puisque santésuisse a reconnu implicitement par la signature d'un contrat avec une petite association que le besoin d'augmenter la valeur du point est clairement avéré.

Roland Paillex, président de physioswiss est clair: "la profession bouillonne et la pression monte!" Cette situation, provoquée plus ou moins consciemment par les caisses-maladie, est dangereuse pour la physiothérapie en Suisse. Elle amène un affaiblissement global de la branche et induit la désintégration d'un des piliers des soins de base. physioswiss demande à santésuisse et à tarifsuisse d'adopter une attitude constructive et de reprendre une discussion constructive. physioswiss les prie par ailleurs de cesser d'aller à l'encontre des prestataires et de répondre honnêtement à cette question que les patients posent de plus en plus souvent: veulent-elles détruire la physiothérapie et existe-t-il un agenda secret dans ce sens du côté des caisses-maladie?

physioswiss ne peut pas accepter l'attitude destructive de santésuisse. Cet été, la pétition «OUI à la physiothérapie!» de physioswiss a rencontré un énorme succès. Elle a permis de montrer que les physiothérapeutes peuvent mobiliser les gens en nombre. En 6 semaines, la pétition a rassemblé 150'000 signatures; physioswiss a ainsi démontré son potentiel de mobilisation. Les signataires sont tous des clients des caisses-maladie qui paient leurs primes comme ce sont des citoyens qui se prononceront dans le cadre de la votation pour une caisse publique.

Contact:

Daniel Amstutz, chef du domaine communication  
Tél.: +41/41/926'69'05  
E-Mail: daniel.amstutz@physioswiss.ch  
Web: www.physioswiss.ch